

**Objet : DEMANDE DE SUBVENTION
AUPRES DE LA REGION AUVERGNE-
RHONE-ALPES ET DE L'ETAT AU TITRE DU
FONDS INTERMINISTERIEL DE
PREVENTION DE LA DELINQUANCE (FIPD)
POUR L'INSTALLATION DE LA
VIDEOPROTECTION – PHASE 2**

L'an deux mille vingt-quatre, le six mars, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie dans la Salle du Conseil, sous la présidence de Madame Carole BONTEMPS-HESDIN, Maire.

Date de la convocation :
29 février 2024

Date d'affichage :
29 février 2024

Nombre de conseillers :
En exercice : 27
Présents : 19
Pouvoirs : 08
Votants : 27

Présents : Carole BONTEMPS-HESDIN, Catherine VIGNON, Carole ROUE, Jean-Luc MASSON, Gilles DEMAISON, Éric MONFRAY, Annie DAYET, Pascal GONALONS, Jacques BERGERET, Loredana MARION, Myriam COLLET, Hélène LE BERRE, Mylène GRECO-BOYER, Sandrine BEHEM, Murielle STOUFF, Cécile BAUDOUX, Vanessa REBEYREN, Alexandre RUIZ, Gérard ROY

Absents ayant remis un pouvoir :

Marcel BABAD donne pouvoir à Catherine VIGNON,
Jean-Jacques DUMONT donne pouvoir à Jacques BERGERET,
Eric LARDENOIS donne pouvoir à Carole BONTEMPS-HESDIN,
Emmanuel MARPAUX donne pouvoir à Carole ROUE
Laurent GOUDARD donne pouvoir à Jean-Luc MASSON
Catherine VALLIN donne pouvoir à Cécile BAUDOUX,
Jérôme COLIN donne pouvoir à Vanessa REBEYREN
Marie-Chantal PESERY donne pouvoir à Alexandre RUIZ,

Absent excusé : néant

Secrétaire de Séance : Carole BONTEMPS-HESDIN

Vu l'article L. 251-2 du code de la sécurité intérieure qui autorise la mise en œuvre de la vidéoprotection de voie publique ;

Vu la délibération 20220621DE21 autorisant l'installation de la vidéoprotection sur le territoire de la commune ;

Vu les articles L.251-1 à L.252-7 du code de la sécurité intérieure qui obligent une autorisation préfectorale préalable à la mise en place de tout dispositif de vidéoprotection ;

Vu la demande n°20230078 déposée auprès de la préfecture de l'Ain le 24 janvier 2023 ;

Après la finalisation de la première phase de travaux de vidéoprotection, la commune souhaite procéder à la mise en place de la deuxième tranche des travaux et déposer les demandes de subventions auprès de la Région et du Fonds Interministériel Pour la Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR) - Appel à Projet 2024.

Il est donc proposé au conseil municipal de se prononcer sur ces deux demandes de subventions selon le plan de financement ci-dessous :

Dépenses			Recettes		
Détail des postes	Montant HT	En %	Financements	Montant HT	En %
Equipements	32 723,10	46,82	Autofinancement	13 977,42	20
Génie civil	32 329,80	46,26	Région	34 943,55	50
Câblage	4 834,20	6,92	FIPDR	20 966,13	30
Total	69 887,10	100	Total	69 887,10	100

Il est demandé au Conseil Municipal de :

- **AUTORISER** Madame le Maire à déposer les demandes de subvention auprès de la Région et du Fonds Interministériel Pour la Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation et de signer tout document afférent à ces dossiers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, après un vote à main levée dont le résultat est le suivant :

POUR : 27

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

- **AUTORISE** Madame le Maire à déposer les demandes de subvention auprès de la Région et du Fonds Interministériel Pour la Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation et de signer tout document afférent à ces dossiers.

Ainsi fait et délibéré à Reyrieux, le 06 mars 2024

Le Maire,
Carole BONTEMPS-HESDIN



<p>Acte 001-210103222-20240306- 20240306DE04-DE</p>	<p>certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de sa réception en Préfecture le 07/03/2024</p>	<p>et de sa publication 07/03/2024</p>
---	--	--